

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation** : (19 h 05)
 - Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21141Ha, 21146Ha et 21148Ha, R.C.A.2V.Q. 189
(Réf. : rue Beaurevoir)
 - ➔ • **Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 2144Ha, 21501Ma et 21512Rb, R.C.A.2V.Q. 188**
(Réf. : abords de la rivière du Berger)
3. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (20 h 30)

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Nous vous rappelons que toutes les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, une période de questions et commentaires est réservée aux citoyennes et citoyens du quartier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec, au 311 ou consulter le site Internet :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 15 février 2017, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf
salle Théâtre-Photo
1650, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21444Ha, 21501Ma et 21512Rb, R.C.A.2V.Q. 188
(Réf. : abords de la rivière du Berger)

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 21444Ha, 21501Ma et 21512Rb.

Ces zones sont localisées approximativement au nord et à l'est du boulevard Robert-Bourassa, à l'ouest des rues Colette-Samson et Claire-Bonenfant et au sud de l'avenue Chauveau, comme illustré par une trame grise sur le plan de localisation ci-contre.

Ainsi, des modifications règlementaires doivent être apportées au plan de zonage et à la grille de spécifications de la zone 21444Ha :

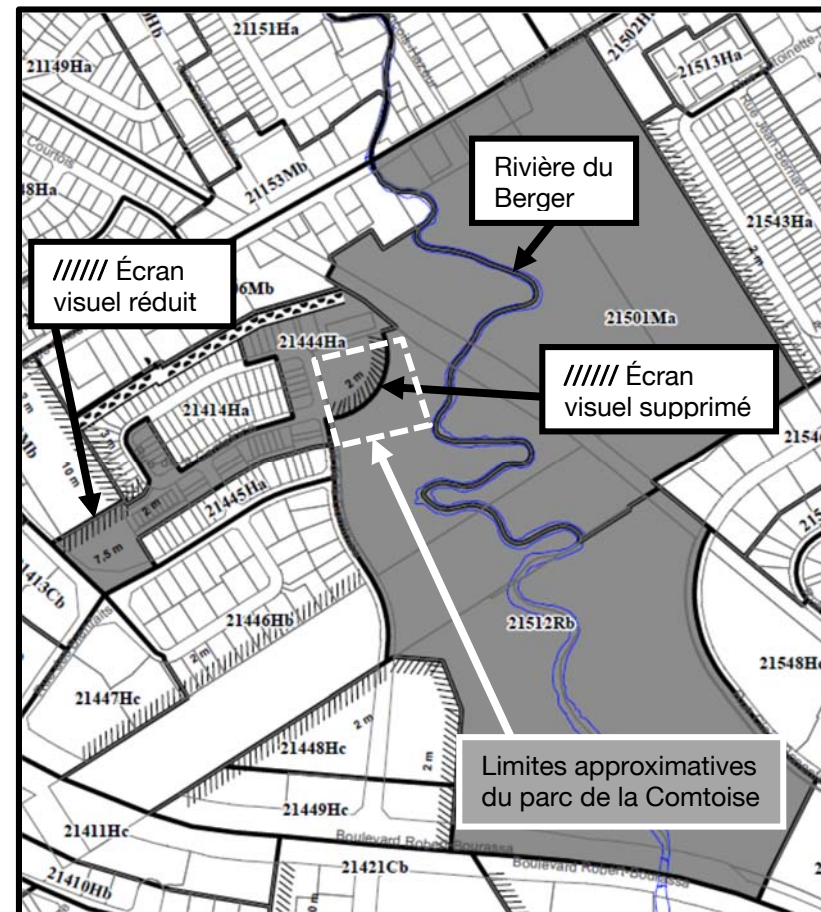
Plan de zonage

- Agrandir la zone 21512Rb à même une partie des zones 21444Ha et 21501Ma qui sont réduites d'autant, de façon à inclure dans la zone 21512Rb agrandie (aire de conservation naturelle) l'espace occupé par le parc de la Comtoise ainsi que les lots 2 031 019 et une partie du lot 4 873 841, situés de part et d'autre de la rivière du Berger;
- Supprimer l'écran visuel situé dans la zone 21444Ha, à l'endroit du parc de la Comtoise;
- Réduire la largeur de l'écran visuel situé à l'intérieur du lot 4 519 905 appartenant à la Ville de Québec à 2 mètres au lieu de 7,5 mètres, afin de dégager l'espace nécessaire au prolongement du passage piétonnier reliant la rue de la Cantatrice à la rue Coursol.

Grille de spécifications de la zone 21444Ha

- Ajouter le groupe d'usages « R1 Parc ».

Plan de localisation



Bienvenue à toutes et à tous!